



Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

Services d'intérêt général

♦ **Consommateurs** : Lors du conseil du 8 novembre, les ministres chargés de la consommation se sont dits d'accord pour assurer une bonne protection des consommateurs dans le domaine des services d'intérêt général, en raison, notamment, du développement des technologies et de la globalisation de l'offre de services. Tous ont souligné l'importance de "garantir l'accès à certains services essentiels de haute qualité". Si certains ont prôné l'adoption de mesures sectorielles, d'autres ont plaidé pour l'autorégulation des marchés et un consensus s'est dégagé sur la nécessité de prendre des mesures simples, jusqu'à un certain degré. L'Allemagne et le Danemark, pour leur part, ont souligné le besoin d'une transparence des offres, de la possibilité de disposer de voies de recours simples et de voir les litiges réglés rapidement. Lors du débat ouvert au public, que nous vous avons annoncé dans le bulletin n° 44, les ministres ont souligné la nécessité de **mieux définir le concept d'intérêt général** qui recouvre des réalités différentes dans les Etats membres.

♦ Le **Comité économique et social (CES)** a adopté un avis d'initiative, le 22 octobre 1999. Pour le CES, "Les services d'intérêt général joueront un rôle déterminant dans la promotion de la cohésion économique et sociale et dans la solidarité territoriale, car ils constituent des **"valeurs communes"** que l'Union Européenne se doit de préserver et de promouvoir" ... "il convient de s'assurer que les intérêts économiques et légaux des consommateurs ... soient pris en compte de façon plus cohérente et constante dans l'ensemble des politiques de l'Union européenne" ... "pour maintenir le modèle social européen, il doit exister un équilibre entre les services d'intérêt général et les règles du marché intérieur" ...

Par ailleurs, le CES a, souligné que le concept de services d'intérêt général faisait partie intégrante des directives "**gaz**" et "**électricité**" et que des obligations de service public peuvent être imposées par les Etats membres dans les secteurs de la protection environnementale, la sécurité, la régularité, la qualité de l'approvisionnement, la politique de tarification. Il a précisé que dans le cadre de la libéralisation du secteur de l'énergie, le service universel ne prend pas, à ce jour, suffisamment en compte la cohésion sociale, économique et territoriale.

♦ La **Fédération syndicale européenne des services publics** (Confédération européenne des syndicats) a souligné devant le Premier ministre finlandais, le 10 novembre 1999, l'importance du rôle que les services publics auront à jouer dans l'intégration européenne et comme gardiens des droits fondamentaux des citoyens.

Aides d'Etat

La Commission a précisé, dans une communication, son interprétation des règles communautaires en matière d'aides d'Etat accordées sous forme de garantie financière. Après avoir indiqué que les pressions politiques ont été nombreuses pour laisser dans l'ombre cette question, le commissaire Monti a exposé, notamment, que les articles 87 et 88 du traité s'appliquaient aux garanties publiques, qu'elles aient été versées ou non. ...

Services of General Interest

♦ **Consumers**: at the Council of the 8 November, the Ministers responsible for consumers agreed to ensuring proper consumer protection in the field of services of general interest, given the development of technology and the globalisation of the supply of services, in particular. They all stressed the importance of "guaranteeing access to certain essential services of high quality". While some Ministers favoured adopting sectoral measures, others argued for self-regulation by markets and a consensus emerged on the necessity of taking simple measures up to a certain point. Germany and Denmark stressed the need for transparency of supply, the possibility of recourse and that litigation should be speedy. At the public debate, which we announced in Bulletin No 44, the Ministers underlined the need of *better defining the concept of services of general interest*, which covers many different situations in the Union.

♦ The **Economic and Social Committee (ESC)** adopted an opinion of initiative, the 22 October 1999. According to the CES, "services of general interest play a determining role promoting economic and social cohesion and territorial solidarity, as they are '**common values**' which the European Union must preserve and promote"... "it is necessary that the economic and legal interests of consumers...be taken into account in a more coherent and constant manner throughout policies of the European Union"... "a balance must exist between services of general interest and the rules of the internal market, in order to maintain the European social model" etc.

Furthermore, the ESC has stressed the fact that the concept of services of general interest are an integral part of the "**gas**" and "**electricity**" directives, and that public service obligations may be imposed by Member States in sectors relating to environmental protection, security, regularity, the quality of supply and pricing policy. It has specified that with the liberalisation framework of the energy sector, the concept of a universal service as it now stands does not take into account sufficiently social, economic and territorial cohesion.

♦ On the 10 November 1999, the **European Federation of Public Service Unions** (the European Confederation of Unions) stressed to the Finnish Prime Minister the importance of public services in European integration and in safeguarding fundamental rights of citizenship.

State Aid

The Commission has specified, in a communication, its interpretation of community rules relating to state aid provided in the form of financial guarantees. Commissioner Monti has noted that there has been much political pressure for this area to remain obscure. But, he has stressed that Articles 87 and 88 apply to such public guarantees, whether they are paid out or not. ...

C'est pourquoi, elles doivent être notifiées dès qu'elles sont offertes et seules celles accordées à des entreprises en bonne santé financière et assorties d'une prime aux prix du marché ne sont pas considérées comme des aides d'Etat

Ferroviaire

La Commission européenne vient de présenter ses nouvelles propositions de réforme du secteur ferroviaire. Ce paquet est la version remodelée du paquet infrastructures de 1998. Les propositions concernent ♦ l'instauration d'un réseau transeuropéen de fret ferroviaire (RTEFF), constitué sur la base des infrastructures existantes, qui serait accessible à toutes les entreprises de chemin de fer habilitées à fournir des services internationaux de fret ♦ la poursuite de la clarification de la séparation entre gestion de l'infrastructure et exploitation des services opérationnels en remettant à des instances indépendantes la fonction de décision pour l'accès à l'infrastructure ♦ la création de redevances modulables, sur la base de la prise en compte des effets externes, pour offrir des conditions de concurrence équitables entre modes de transport.

Le paquet est complété par une communication et un projet de directive relatif à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel et, prioritairement, au RTEFF.

Télécommunications

♦ Le "5^{ème} rapport sur la mise en oeuvre du cadre réglementaire des télécommunications" présenté par la Commission, constate que le marché des télécommunications européen se porte bien : croissance accélérée, augmentation des nouveaux entrants, baisse des tarifs. Des problèmes subsistent, cependant, concernant : l'harmonisation des régimes de licences et d'interconnexion ; le manque de disposition des autorités nationales de régulation à faire usage de leurs pouvoirs et la disparité entre les niveaux de pouvoirs et de ressources de chacune ; le manque de concurrence dans l'accès à la boucle locale, encore souvent entre les mains de l'opérateur dominant ; si l'obligation de fourniture de service universel (appliquée uniquement par la France et l'Italie) ne crée pas de charge excessive pour les opérateurs désignés, les mécanismes de transfert de paiement entre opérateurs doivent être rigoureusement évalués ; la disparité des situations en matière de protection des consommateurs ; l'absence de garantie d'accès à internet.

Fonds de pension

Lors de la présentation du rapport sur les systèmes de retraites complémentaires aux régimes généraux de sécurité sociale, la Commission européenne, par la bouche de son directeur général chargé du marché intérieur, John Mogg, s'est dite convaincue que son approche pour l'élaboration de la directive sur les fonds de pension doit se fonder sur la notion anglo-saxonne dite "*prudent person*" qui privilégie le risque financier par rapport au critère continental de la "gestion de bon père de famille" qui repose pour une partie importante sur des obligations d'Etat. Le rapport présente une cinquantaine de recommandations.

Adressez à "NOUVELLES NEWS EUROPE" de brèves informations en français et anglais, par courrier, fax, E-mail (celsig@worldnet.fr)

Hence they must be notified as soon as they are provided and only guarantees which are accorded to solvent companies and which carry a premium at the market rate will be not be considered as State aid.

Railways

The European Commission has put forward new propositions for reforming the railway sector. The package is a re-modelled version of the infrastructure package of 1998. The propositions cover ♦ the creation of a trans-European railway freight network (TERFN), based on existing infrastructure, which will be available to all railway companies accredited with providing international freight services ♦ the pursuit of the separation of management between bodies managing infrastructure and operating services, with independent organisms having responsibility for deciding on access to infrastructure ♦ the creation of modular licences, based on taking into account outside factors, in order to provide conditions of equitable competition between modes of transport.

The package is completed by a communication and a project for a directive relating to the inter-operability of conventional trans-European railway systems, with priority accorded to the TERFN.

Telecommunications

♦ The "5th Report on the implementation of telecommunication regulations" presented by the Commission notes that the market for European telecommunications is faring well: growth is accelerating, the number of new entrants is rising, and prices are falling. Problems remain, however, with respect to: the harmonisation of licence and interconnection regimes; the fact that national regulatory authorities do not use their powers and the disparity between the powers of such authorities and their resources: the lack of competition in the access to local loops, which are still often in the hands of dominant operators; while the obligation to provide a universal service (only so far applied in France and Italy) does not create excessive costs for the specified operators, the mechanisms for transfer payments between operators must be strictly evaluated; the disparity of consumer protection; the absence of guaranteed access to Internet.

Pension Funds

At the presentation of the report on national, complementary pension systems, the European Commission, in the words of the Director General responsible for the single market, John Mogg, declared itself to be convinced of the need of basing the pension fund directive on the Anglo-Saxon notion of a "prudent person", which favours financial risk over the continental criteria of "cautious management", which is based on relying significantly on state bonds. The report puts forward about fifty recommendations.

Please send brief information to "NOUVELLES-NEWS-EUROPE", in English and French, by courrier, fax or E-mail (celsig@worldnet.fr).

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 40 42 50 24. Fax : (33-1) 40 42 13 78. E-mail : celsig@worldnet.fr. Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et *and* Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par Fax et E-mail. *Distributed by Fax and E-mail exclusively*. Abonnement 1 an : 80 €. *Subscription for 1 year: € 80*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.